

pulation. Personnellement, je n'approuve pas le régime actuel d'après lequel nous dépensons de l'argent pour l'instruction de nos jeunes gens dans nos écoles, après quoi ces derniers constatent que le pays n'offre aucun champ propice à leurs aptitudes et quittent le Canada pour aller gagner leur subsistance ailleurs. Ces jeunes constituent notre meilleure matière première et nous devrions ne rien épargner pour les garder au pays, leur assurer tout le travail et tous les avantages possibles; j'invite donc le Gouvernement à faire diligence et à s'employer sérieusement en vue de leur procurer du travail au pays même, tant dans le domaine agricole que dans l'industrie. Le ministre de la Justice a une opinion absolument contraire. Si j'en juge d'après ses propos,—et j'espère me tromper,—il préfère exporter nos matières premières et il paraît fier de la chose. Je vois en effet à la page 1091 de l'édition non révisée du *hansard* qu'il a lu l'extrait suivant d'un article de journal:

Le total, par tête d'habitant, des exportations de toutes sortes atteint, aux Etats-Unis, \$39.62 et, au Canada, \$122.57.

Il en tire gloire; il s'en vante. Je vois les choses autrement. Nos exportations consistent surtout en matières premières, tandis que les Etats-Unis exportent moins de matières premières que nous, proportion gardée de la population. Pourquoi? Parce qu'ils emploient leurs matières premières sur leur propre territoire, fournissant ainsi de l'emploi à leur population. En conséquence, plutôt que de se vanter du fait que nous exportons plus de matières premières que les Etats-Unis, proportion gardée de la population, le Gouvernement devrait essayer de diminuer un peu cette exportation de matières premières et voir à la faire transformer ici en produits ouvrés, ce qui garderait chez nous une grande partie de notre jeunesse qui nous quitte.

Je demande humblement au Gouvernement de songer à mettre en pratique le système que les conservateurs de cette Chambre préconisent et à modeler nos lois en vue de nous permettre de fabriquer tout ce que nous pouvons dans notre pays au lieu d'acheter en grandes quantités des Etats-Unis. Il n'est pas juste que, faisant concurrence à nos amis du pays voisin—ce sont nos amis et il le demeureront toujours, je l'espère—nous soyons en butte à leur tarif très élevé et qu'en même temps notre tarif peu élevé leur permet d'expédier des marchandises dans notre pays tandis que nous ne pouvons pas en expédier dans le leur. A ce propos, je désire parler tout particulièrement des cultivateurs et des producteurs de fruits. J'ai traité ce sujet au cours d'une session précédente, et c'est une chose à

[L'hon. sir George H. Perley.]

laquelle je tiens beaucoup. Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) doit reconnaître avec moi que nous devrions garder notre marché domestique pour nos propres producteurs. La politique conservatrice, par laquelle on veut encourager nos industries, a deux buts, selon moi. L'un est de procurer plus de travail à nos gens dans les manufactures, et l'autre est d'assurer un meilleur marché domestique à nos cultivateurs et à nos producteurs de fruits. Mon comté est une région agricole où il se trouve aussi plusieurs industries qui font vivre les villes; les gens qui habitent ces villes sont ainsi des clients de premier ordre et rémunérateurs des fermes des environs. Je n'ai pas besoin de dire, monsieur l'Orateur,—et tout le monde l'admettra—que les produits du Canada sont les meilleurs du monde entier. Qu'il s'agisse de pommes, de pommes de terre ou d'humanité, les produits canadiens sont les meilleurs de l'univers et ils peuvent lutter, faire concurrence aux produits du monde entier. Mais il n'est pas juste que les producteurs de fruits de notre pays septentrional aient à lutter contre une concurrence injuste de la part des pays méridionaux où la production de ces articles est moins coûteuse.

En vertu des lois douanières actuelles des Etats-Unis, le président ou un certain comité a le pouvoir d'élever les droits quand la chose est jugée nécessaire. Je sais ce qui est arrivé à quelques Canadiens qui avaient réussi à se créer un débouché sur le marché des Etats-Unis. Un cas typique est celui d'un fabricant de vêtements de Toronto, cas qui s'est produit l'an dernier. Il avait pu se créer un débouché à Detroit, et en dépit du tarif élevé des Etats-Unis, il y trouvait profit. Les douaniers américains découvrirent la chose. Soudain une consignation de marchandises expédiées à Detroit par la maison de Toronto fut arrêtée à la frontière et le tarif fut élevé avant que les marchandises eussent pu être livrées. Nous ne devrions pas tolérer un tel état de choses.

M. GOTT: Le Canada peut décréter l'interdit s'il le juge à propos.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Mon honorable ami dit que le Canada peut décréter l'interdit s'il le juge à propos. Je ne suis pas de ceux qui préconisent un tarif surélevé, mais dans cette concurrence qui existe entre nos amis voisins et nous, le devoir du Gouvernement, il me semble, est de donner à notre population autant de chance que possible de faire des affaires et de gagner leur vie.

L'incident que je vais rapporter a peu d'importance, mais c'est un signe des temps. Voici